

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Claire FLORENTIN-POIZOT, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Pierre BIYELA, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNÈS, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Stéphanie GRUET
Béatrice BAURAIN De BERNARDO à Marie-José AMAH
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Elisabeth LETONDOR à Daniel THOMASSIN
Jean-Marc RENARD à Bertrand KLING
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Secrétaire de séance : Marie-Claire D'AGOSTINO

Date convocation : 21 juin 2019

N° 2019-025

Objet : Ratios promus-promouvables 2019

Rubrique : 4.1.1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Depuis la parution de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la règle nationale du quota a disparu. Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique.

Filière administrative :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100,00%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100,00%
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	33,33%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100,00%
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES	
Attaché principal	0,00%

Filière technique :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100,00%
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0,00%
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE	
Agent de maîtrise principal	100,00%
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS SUPERIEURS	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0,00%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	50,00%

Filière animation :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0,00%
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0,00%
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100,00%
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0,00%

Filière sanitaire et sociale :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	100,00%
CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES	
Puéricultrice Hors Classe	100,00%

Filière police municipale	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Brigadier-chef Principal	100,00%

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les ratios d'avancement de grade tels que proposés ci-dessus.

Vu l'avis du collège des représentants du personnel du Comité Technique rendu le 11 juin 2019,

Vu l'avis du collège des représentants des élus du Comité Technique rendu le 11 juin 2019,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Approuve ces taux de promotion d'avancement de grade au titre de l'année 2019,

Certifie que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.



Le Maire,

Bertrand KLING

